

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/11/2018

Dossier complet le :

20/11/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0376

1. Intitulé du projet

Reconquête des friches agricoles de la plaine de la Giscle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Grimaud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BENEDETTO Alain, Maire de Grimaud

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 0 6 8 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.b)Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Travaux de défrichage portant sur des parcelles non cultivées durant les 30 dernières années, pour une superficie totale de 2,83 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reconquête des friches agricoles de la plaine de la Giscle :

- Abattage des arbres ;
- Broyage des rémanents / landes / taillis jeunes ;
- Arrachage des souches ;
- Travail du sol profond et façon culturale de surface ;
- Epandage d'un amendement ;
- Création de noues périphériques.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du FEADER 16-7.1, et préalablement à la mise en œuvre d'un Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAF), la Commune de Grimaud porte une opération de reconquête des friches agricoles (parcelles communales et stock SAFER sous convention). La comparaison de prises de vues aériennes de 1989 et 2017 a permis d'identifier 2,83 ha de parcelles sans pratique agricole sur les 30 dernières années.

La Commune est engagée dans une démarche de certification de l'état de friche avec Ecocert, afin de faciliter l'exploitation en BIO une fois les travaux de remise en culture réalisés. L'appel d'offres qui sera lancé par la Commune imposera une compatibilité des travaux avec la certification AB.

Le contexte de cette opération de valorisation du potentiel agricole de la plaine de la Giscle est décrit plus en détail dans le dossier de synthèse annexé à cette demande d'examen au cas par cas (annexe 2)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Exploitation forestière : abattage, débardage et valorisation du bois ;
- Broyage des rémanents d'exploitation résiduels et mise en forme des haies ;
- Broyage sur pied des taillis jeunes sans valeurs de revente des produits ligneux ;
- Broyage sur pied des landes sans valeurs de revente des produits ligneux ;
- Arrachage, évacuation et regroupement des souches ;
- Traitement et valorisation des souches ;
- Travail du sol profond et façon culturale de surface ;
- Epannage d'un amendement ;
- Création de noues périphériques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 68 AX 24 (19560 m2) [GRIMAUD]

- 68 AX 16 (6512 m2) [GRIMAUD]

- 68 AX 85 (2221 m2) [SAFER]

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie	m2

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 33' 13" 176 Lat. 43 ° 15' 31" 699

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui

Non	
-----	--

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF terre 2 (83132100) Vallées de la Giscle et de la Môle
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Inondation approuvé le 30 décembre 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Nappe alluviale de la Giscle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Les trois parcelles sont inscrites dans le périmètre de protection rapproché aval suivant l'arrêté préfectoral du 18 mars 2014 complétant l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 30 avril 1986 relatifs aux prélèvements et aux périmètres de protection des captage de la nappe de la Môle et de la Giscle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Abattage des arbres et arrachage des souches (tous deux valorisés).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Épandage d'un amendement organique (compatible certification BIO).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Lors de la phase de travaux mais intervention en période de repos végétatif, boisements sans valeur patrimoniale (frênaie).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion de surfaces forestières en surfaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Parcelles AX 24 et 16 : sur cartographie TRI Est Var, en zone de crue probabilité moyenne, hauteur d'eau max. = 1 m à 2 m ; sur cartographie PPRI, en zone R1. Parcelle AX 85 : sur cartographie TRI Est Var, en zone de crue probabilité moyenne, hauteur d'eau max. = 1 m à 2 m ; sur cartographie PPRI, en zone R1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Lors de la phase de travaux : circulation d'engins de chantier. Lors de la phase d'exploitation : éventuellement, circulation d'engins agricoles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Lors de la phase de travaux : circulation d'engins de chantier, outils d'exploitation forestière. Lors de la phase d'exploitation : éventuellement, circulation d'engins agricoles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Conversion de surfaces forestières en surfaces agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Caractéristiques du projet :

- Réouverture de milieux attenants à des zones humides ;
- Mise en conversion en bio des parcelles défrichées

- Mesures d'évitement ou de réduction concernant la santé humaine : Balisage des zones de travaux.

- Mesure d'évitement ou de réduction concernant l'environnement : Maintient des arbres isolés ou des haies continues (de manière systématique, les parcelles ou groupe de parcelle seront délimitées par des haies d'une largeur arbustive et arborée d'au moins 2 mètres de large) ; travaux exécutés pendant la période de repos végétatif (1er octobre - 15 mars).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Travaux de conversion de faibles surfaces forestières (2,8 ha) en agricoles, ne constituant pas des corridors écologiques et dispersées au milieu d'une plaine agricole de plus de 500 ha.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de synthèse présentant le projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Grimaud

le,

13 NOV. 2018

Signature



Le Maire,
Alain BENEDETTO